

FORMATION CACES® R489

Chariots élévateurs - Cariste



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Obtenir le CACES® R489



Public concerné : Personnel utilisateur de chariots automoteurs de manutention



Prérequis : Etre âgé d'au moins 18 ans. Avoir ses équipements de protection individuelle. Apte médicalement à la conduite des chariots automoteurs de manutention



Durée : 14h à 35h en présentiel



de 1 à 8 personnes maximum / session



Lieux de formation :

Site de Auch [dpt. 32]
Site de Fauillet [dpt. 47]
Dans vos locaux



Prix : à partir de 250 € HT / apprenant / jour



Modalités : plan de développement des compétences, inscription libre
Délais d'accès : délai moyen de 15 jours



Intervenant : Formateur SOPREV



COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Appliquer les règles et les consignes de sécurité
- Connaître les dispositions légales et réglementaires
- Maîtriser les manoeuvres et les vérifications des chariots



MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Méthodes : Exposés interactifs, mises en situation, jeux de rôles.

Moyens : vidéoprojecteur, paperboard, livrets et outils pédagogiques nécessaires à la formation.



LES +

Formation adaptée aux conditions réelles d'évolution du stagiaire

ÉVALUATION : Evaluation à chaud des connaissances au cours de la formation, tests CACES® (connaissances théoriques et pratiques)

ATTRIBUTION FINALE : CACES® R489



MAINTIEN DES CONNAISSANCES

La formation est renouvelable tous les 5 ans.



PROGRAMME

1

PRÉSENTATION

- Formateur
- Stagiaires

2

RÉGLEMENTATION

- Dispositions législatives et réglementaires
- Statistiques Partenaires de la prévention
- Droits, obligations et responsabilités

3

CLASSIFICATION ET TECHNOLOGIE DES CHARIOTS

- Les différents types Description et équipements
- Technologies

4

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Règles de stabilité
- Risques liés à l'environnement et à l'utilisation
- Maintenance

5

LES RÈGLES D'UTILISATION DES CHARIOTS

- Prise et fin de poste
- Les règles de conduite et de circulation
- Les règles de stockage

6

VÉRIFICATIONS

- Avant mise ou remise en service
- Visites générales périodiques

7

PRATIQUE

- Documents, adéquation de l'engin avec les travaux à réaliser, vérifications et essais
- Exercices pratiques

8

TESTS

Théorie :

- Réglementation, les partenaires de la prévention, devoirs et responsabilités du conducteur
- Classification et technologie des chariots
- Les différentes vérifications, les règles de sécurité et les risques relatifs à l'utilisation des chariots automoteurs

Pratique :

- La documentation, l'adéquation de l'engin avec le travail à réaliser, les différentes vérifications des chariots et les essais
- Les manœuvres en sécurité : conduite, stockage et circulation
- Fin de poste et maintenance

Réf. CACES 489

FORMATION CACES® R489

Chariots élévateurs - Cariste



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante:

> ACTIONS DE FORMATION

